

Nos 127 et 129 rue Crescent, ciment.
Nos 444 à 448 rue Berri, asphalte.

Côté Est de la rue Berri, depuis la rue Roy jusqu'à 75 pieds au nord, dalles de pierre et goudron.

Côté ouest de la rue Brébeuf, depuis le No 240 à l'avenue Mont-Royal, goudron.

Rue Roy, côté sud, depuis la rue Berri jusqu'à la rue Saint-Christophe, dalles de pierre et goudron.

Rue Saint-Patrice, angle nord-ouest de la rue Island jusqu'à la propriété de la "Dominion Bag Co.", mastic d'asphalte.

Nos 351 à 357 rue Charlevoix, dalles de pierre et goudron.
Côté sud de la rue Saint Luc, depuis la rue Fort jusqu'à la rue Chomedy, dalles de pierre et goudron.

Côté est de la rue Marquette, depuis l'avenue Mont-Royal jusqu'à la rue Gilford, dalles de pierre et goudron.

Et, de plus, que la somme de \$5,704.00 requise pour payer la quote-part de la Ville pour construire lesdits trottoirs permanents, soit prise sur le crédit de \$6,500 dont le virement a été opéré du fonds des "réparations aux pavés permanents" et employée à la construction de trottoirs permanents.

Il a aussi été

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soient posés les trottoirs permanents suivants, conformément aux dispositions de la charte de la Ville:

Nos 210 à 228 rue Mentana, dalles de pierre et goudron.

Angle nord-est des rues Johnson et Saint-André dalles de pierre et goudron.

Angle sud-ouest de l'avenue du Parc et de la rue Prince-Arthur, dalles de pierre et goudron.

No 104, rue Saint-Marc, dalles de pierre et goudron.

Nos 39 à 43 rue Saint-Gabriel, mastic d'asphalte.

Angle sud-est des rues Cuvillier et Sainte-Catherine dalles de pierre et goudron.

Rue Dorion, depuis le No 152 à la rue Sainte-Catherine, dalles de pierre et goudron.

Nos 22 et 24 rue Lalonde, dalles de pierre et goudron.

Nos 395 et 397 avenue des Pins, ciment.

Nos 211 à 253 avenue Mont-Royal, goudron.

Nos 287 à 289 rue Stanley, dalles de pierre et goudron.

No 64 rue McTavish, dalles de pierre et goudron.

Avenue Laval, depuis le No 286 jusqu'à la rue Napoléon, dalles de pierre et goudron.

Côté nord de la rue Commune, depuis la rue Prince jusqu'à la rue Queen, dalles de pierre et goudron.

No 354 au No 358 rue Sainte-Catherine, et le No 50 rue Préfontaine, ciment.

L'angle sud-est des rues Ontario et Saint-Germain, dalles de pierre et goudron.

Rue Centre, depuis le No 338 jusqu'à Ropery, dalles de pierre et goudron.

Rue Iberville depuis le No 193 jusqu'à la rue LaFontaine, et 40 pieds sur la rue LaFontaine, dalles de pierre et goudron.

Nos 98 et 100 rue MacKay, ciment.

Angle sud-est des rues Saint-Dominique et Rachel, dalles de pierre et goudron.

Et, de plus, qu'un montant de \$3,695.45, requis pour payer la quote-part de la Ville dans la pose de ces trottoirs permanents, soit pris sur le crédit de \$6,000 affecté à l'exécution des travaux permanents.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 28 septembre

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Lapointe, DeSerres et Sadler.

—Soumises des lettres des personnes suivantes en rapport avec la position de contrôleur de la Cité: MM. C.-A. Dufresne, J.-N. Leclerc, Hercule Perrin, Joseph Pellerin, Zéphirin Meloche et J.-L. Frigon.

Résolu: De les déposer sur le bureau.

—Soumise une demande de situation de la part de M. C.-N. Simard.

Résolu: De la déposer sur le bureau.

—Lue une lettre du "Fraser Institute" demandant que la *Gazette Municipale* lui soit adressée à titre gracieux.

Résolu: De donner instruction à M. de Montigny d'acquiescer à cette demande.

—Lues deux lettres, une des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame et l'autre de M. Frs. Guibord, et il est

Nos. 127 and 129 Crescent in cement.

Nos. 444 to 448 Berri, in asphalt.

East side of Berri street, from Roy to 75 feet northwards, in flagstone and coal tar.

West side of Brebeuf, from No. 240 to Mount-Royal ave., in coal tar.

Roy south side, from Berri street, to St. Christophe st., in flagstone and coal tar.

St. Patrick street, north-west corner of Island street, to Dominion Bag Co's. property, in mastic asphalt.

Nos. 351 to 357 Charlevoix street in flagstone and coal tar.

South side of St. Luke, from Fort to Chomedy, in flagstone and coal tar.

East side of Marquette street, from Mount-Royal ave. to Gilford street, in flagstone and coal tar.

And furthermore that the sum of \$5,704.00 required to pay the City's share of said permanent sidewalks be taken out of the sum of \$6,500.00 varied from appropriation for "Repairs to permanent pavements" and applied to permanent sidewalks.

It was also

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the following permanent sidewalks be laid in conformity with the provisions of the City Charter.

Nos. 210 to 228 Mentana, in flagstone and coal tar.
N. E. corner Johnson and St. André streets, in flagstone and coal tar.

S. W. corner Park avenue and Prince-Arthur, in flagstone and coal tar.

No. 104 St. Mark street, in flagstone and coal tar.

Nos. 39 to 43 St. Gabriel street, in mastic asphalt.

S. E. corner St. Catherine and Cuvillier streets, in flagstone and coal tar.

Dorion street, from No. 152 to St. Catherine street in flagstone and coal tar.

Nos. 22 and 24 Lalonde street, in flagstone and coal tar.

Nos. 395 and 397 Pine avenue, in cement.

Nos. 211 to 253 Mount-Royal avenue, in coal tar.

Nos. 287 and 289 Stanley, in flagstone and coal tar.

No. 64 McTavish, in flagstone and coal tar.

Laval avenue from 286 to Napoléon, in flagstone and coal tar.

North side of Common, from Prince to Queen streets, in flagstone and coal tar.

No. 354 to 358 St. Catherine street and No. 50 Préfontaine street, in cement.

South east corner Ontario and St. Germain, in flagstone and coal tar.

Centre street, from 338 to Ropery, in flagstone and coal tar.

Iberville street, from 193 to LaFontaine and 40 feet on LaFontaine, in flagstone and coal tar.

Nos. 98 and 100 MacKay street, in cement.

South-east corner St. Dominique and Rachel streets, in flagstone and coal tar.

And furthermore that the sum of \$3,695.45, required to pay City's share of said permanent sidewalks, be taken out of the sum of \$6,000.00 set aside for permanent works.

Adjourned.

J. H. DILLON,
Secretary

FINANCE COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 28th of September.

Present: Ald. Vallières, chairman, Lapointe, DeSerres and Sadler.

—Submitted letters from the following parties in connection with the position of City Comptroller: C. H. Dufresne, J. N. Leclerc, Hercule Perrin, Joseph Pellerin, Zéphirin Meloche and J. L. Frigon.

Laid on the table.

—Submitted a request of employment from Mr. C. N. Simard.

Laid on the table.

—Read a letter from the Fraser Institute, asking that the *Municipal Gazette* be sent it as a courtesy.

Resolved: To instruct Mr. de Montigny to acquiesce in said request.

—Read two letters, one from "Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame", and the other, from Mr. Frs. Guibord, and it was